



CHARTRE DU PARTICIPANT

Dans le cadre des directives en vigueur : protocole sanitaire COVID / plan Vigipirate.

La tenue de la manifestation sportive “La Galop’Ain” comporte de nombreuses incertitudes dans le contexte sécuritaire et sanitaire du moment.

Pour que cette manifestation puisse avoir lieu et soit une réussite, nous demandons à chaque participant, coureur ou marcheur, de respecter strictement les mesures préventives en place, et d’avoir une attitude bienveillante et collaboratrice avec les bénévoles en charge de l’application de ces principes.

En tant que participant à la Galop’Ain, je m’engage à respecter les mesures suivantes :

- Respecter le balisage au sol, indiquant les flux et la distanciation sociale
- Amener mon propre masque, et le conserver sur moi pour toute la durée de la manifestation, si son port est requis ou simplement recommandé sur la manifestation.
- Dans le cas où ce port est requis, porter ce masque intégralement (=recouvrir le nez et la bouche) dans les périmètres définis, qui seront précisés à l’accueil au point de retrait des dossards (école municipale de Mionnay).
- Amener mon propre gobelet, dans lequel les bénévoles pourront me servir des boissons lors des ravitaillements.
- Ne pas me servir moi-même lors des ravitaillements solides. Les bénévoles le feront pour moi
- M’engager à collaborer avec les bénévoles positionnés aux entrées et sorties de la zone centrale et de la zone de course, en charge de :
 - Vérifier le contenu des sacs (en application des directives Vigipirate)
 - Distribuer ou inviter les visiteurs à utiliser du gel hydroalcoolique
 - Indiquer les flux à respecter, et les emplacements où trouver des informations complémentaires.

Un affichage sur place reprendra ces principes.

Je suis conscient que l’absence de respect de ces instructions pourra entraîner mon exclusion de la manifestation.

Fait à le/...../.....

Nom et prénom :

Pour l’équipe d’organisation, le référent Sécurité: Fabrice Miharan
MERCİ DE VOTRE COLLABORATION